

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°23/179

**Contrat de Mixité Sociale intercommunal de Valence Romans Agglo
2023-2025**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°23-093 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 portant sur les délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général,
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve le contrat de mixité sociale intercommunal conclu entre :
 - L'Etat
 - La commune de Beaumont les Valence
 - La commune de Bourg les Valence
 - La commune de Chabeuil
 - La commune de Chateauneuf sur Isère
 - La commune de Chatuzange le Goubet
 - La commune d'Etoile sur Rhône
 - La commune de Montélier
 - La commune de Saint-Marcel Les Valence
 - La Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo
 - L'EPORA

Mandate la Directrice Générale, à l'effet de :

- Signer cette convention
- Mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Patrice VERCHERE
E4DCE995F2FB48E...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

DocuSigned by:
Sylvain PELLETERET
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET